



# Association pour la prévention de la contamination de l'air et du sol

## ÉLECTIONS DU CONSEIL 2014-2015

### BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE

Tout membre en règle, appuyé par trois (3) membres en règle, peut soumettre une candidature pour un poste ou des postes au Conseil. Les candidatures doivent être accompagnées d'une courte biographie.

**NOM DU CANDIDAT :** \_\_\_\_\_

**CANDIDAT AU POSTE DE :** *(cochez une ou plusieurs cases)*

- Président
- 1<sup>er</sup> vice-président
- 2<sup>e</sup> vice-président planification
- Secrétaire
- Trésorier
- Directeur de la région métropolitaine de Montréal (2)
- Directeur de la région de l'Estrie
- Directeur de la région de la Montérégie
- Directeur de la région de la Mauricie/Bois-Francs
- Directeur de la région de l'Est du Québec
- Directeur de la région du Nord du Québec

**SIGNATURE DU PROPOSEUR ET DE TROIS (3) MEMBRES APPUYANT LA CANDIDATURE :**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Retourner avant le 7 novembre 2014 à :** APCAS - AWMA section Québec  
apcas@apcas.qc.ca

**Note :** Une confirmation de la réception du formulaire sera transmise sur demande.



Montréal, le 12 octobre 2014

Cher membre,

L'article 6 de la Constitution et des Règlements de l'APCAS prévoit la tenue d'élections pour les postes au Conseil. Les postes à combler afin de former le Conseil 2014-2015 sont les suivants :

– **Comité exécutif :**

- président;
- vice-président;
- vice-président planification;
- secrétaire;
- trésorier.

– **Directeurs :**

- directeur de la région métropolitaine de Montréal (2 postes);
- directeur de la région de l'Estrie;
- directeur de la région de la Montérégie;
- directeur de la région de la Mauricie/Bois-Francs;
- directeur de la région de l'Est du Québec;
- directeur de la région du Nord du Québec.

La procédure à suivre pour l'élection du Conseil 2014-2015 est la suivante :

- 1. Retourner avant le 7 novembre**, le formulaire (ci-joint) de mise en candidature. Tout membre en règle, appuyé par trois membres en règle, peut soumettre une candidature pour un poste ou des postes du Conseil. Les candidatures doivent être accompagnées d'une courte biographie.
- 2.** Un bulletin de vote accompagné de la liste des candidats aux différents postes ainsi que leur biographie sera envoyé par courriel à tous les membres au plus tard le 9 novembre 2014. **La date limite de retour des bulletins de vote sera le 16 novembre 2014.**
- 3.** Si une seule candidature est soumise à un poste, le candidat proposé sera immédiatement déclaré élu par acclamation.
- 4.** Les résultats du scrutin seront dévoilés lors de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le mardi le 18 novembre 2015 à l'Hôtel Gouverneur Place Dupuis à 13h00 à Montréal. Le nouveau Conseil entrera en fonction à ce moment.